

## ACCUEIL DE LOISIRS

DINAN AGGLOMERATION - Antenne de Caulnes

## DOSSIER D'INSCRIPTION

### ENFANT

NOM de l'enfant : .....  
 PRENOM : .....  
 Date et lieu de naissance : ... / ... / ..... à ..... Age : .....

### FAMILLE - RESPONSABLE LEGAL

Situation familiale : marié  union libre  Pacsé  divorcé  séparé

PERE	MERE
NOM.....	NOM.....
Prénom.....	Prénom .....
Adresse .....	Adresse (si différente).....
Ville.....	Ville.....
Téléphone (domicile).....	Téléphone (domicile).....
Portable .....	Portable .....
Travail .....	Travail .....
Bureau .....	Bureau .....
Email : .....	Email : .....

### SOCIAL

N° de Sécurité Sociale CPAM ou MSA.....  
 N° Allocataire CAF ou MSA.....  
 NOM et N° d'assurance Responsabilité Civile.....  
 (Fournir l'attestation d'assurance extra-scolaire de l'année en cours)

### PERSONNES AUTORISEES A PRENDRE LES ENFANTS

Par sécurité, nous vérifions l'identité des personnes venant chercher les enfants. Une pièce d'identité sera demandée.

NOM/PRENOM	NUMERO DE TELEPHONE	EN QUALITE DE

*Personne à contacter, en cas d'urgence, en dehors des parents*

Nom : ..... Tel : .....

## AUTORISATIONS

Je soussigné(e), père, mère, tuteur.....

Droit d'image : autorise mon enfant à être pris en photo pendant les activités de l'accueil de loisirs pour paraître dans la presse écrite, sur le site internet de la collectivité et des documents de présentation de l'accueil de loisirs :

OUI  NON

Transport collectif : autorise mon enfant à participer aux sorties organisés par la structure et autorise mon enfant à utiliser les transports collectifs, mini bus et véhicule personnel pour se rendre sur le lieu des activités :

OUI  NON

Baignade : autorise mon enfant à se baigner et participer aux activités nautiques

OUI  NON

sait nager (Brevet de natation oui – non)

ne sait pas nager

## AUTORISATION D'UTILISATION DU SERVICE CAFPRO

Je soussigné(e), père, mère, tuteur.....

Parent(s) de(s) enfant(s).....

- **Autorisons**           voici notre numéro d'allocataire .....

- **N'autorisons pas** (Fournir une attestation du quotient familial ou l'avis d'imposition N-1)

La direction de l'accueil de loisirs à consulter le service internet CAFPRO dans le cadre du dossier d'inscription et de facturation de mon (mes) enfant(s).

Quotient Familial :

**Date et Signature des parents :**

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à le respecter et pour tout changement (numéro de téléphone, vaccinations, adresse et autre changement ...) je m'engage à remplir un nouveau dossier d'inscription.

### DOCUMENTS OBLIGATOIRES A FOURNIR

- Le dossier d'inscription dûment rempli, signé et daté.
- Un exemplaire de l'assurance "extra-scolaire" responsabilité civile pour chaque enfant.
- La fiche sanitaire de chaque enfant, dûment remplie et signée avec la copie des pages de vaccinations du carnet de santé.
- Les modalités de *garde des enfants*, décidées après un *divorce* ou une séparation ou jugement divorce.

# ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

## Fiche d'inscription Du 10/07/2017 au 04/08/2017

De 9h à 17h. (Garderie de 7h30 à 9h et de 17h à 19h)  
 Accueil à la journée  
 Age : De 3 à 12 ans  
 Lieu : ALSH Caulnes – Ecoquartier de la gare – 22350 CAULNES  
 Coût : En fonction du Quotient Familial

Pour les familles n'ayant pas rempli de dossier d'inscription pour l'ALSH, celui-ci est à retirer au bureau de l'antenne de la Communauté de Communes.

Quotient Familial CAF ou MSA (obligatoire) pour l'inscription : .....

- NOM / PRENOM DE L'ENFANT.....
- NE(E) LE..... TEL : .....
- MAIL : .....

Supplément de 1 € à partir de 17h15. Pas de supplément entre 17h et 17h15

Les cases **en jaune** correspondent aux journées évènementielles.  
 Dès lors que votre enfant est inscrit à la journée évènementielle, il doit être inscrit une autre journée dans la même semaine au cours de laquelle la journée évènementielle a lieu. Aucune majoration n'est prévue sur la tarification de la journée évènementielle.

Merci de cocher les jours désirés.  
 Aucune inscription ne sera prise en compte après **le 19 juin 2017 avant 9h.**

DATES	10/07	11/07	12/07	13/07	14/07	17/07	18/07	19/07	20/07	21/07
Journée					FERIE					
DATES	24/07	25/07	26/07	27/07	28/07	31/07	01/08	02/08	03/08	04/08
Journée										

**NB:** Une facture vous sera envoyée à la fin des vacances.  
 Toute réservation d'inscription sera due (sauf sur présentation d'un certificat médical et si vous prévenez une semaine à l'avance pour une annulation).  
 Inscription à déposer au bureau de l'antenne de la Communauté de Communes.

Le..... A .....

# ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

## Fiche d'inscription Du 10/07/2017 au 04/08/2017

De 9h à 17h. (Garderie de 7h30 à 9h et de 17h à 19h)  
 Accueil à la journée  
 Age : De 3 à 12 ans  
 Lieu : ALSH Caulnes – Ecoquartier de la gare – 22350 CAULNES  
 Coût : En fonction du Quotient Familial

Pour les familles n'ayant pas rempli de dossier d'inscription pour l'ALSH, celui-ci est à retirer au bureau de l'antenne de la Communauté de Communes.

Quotient Familial CAF ou MSA (obligatoire) pour l'inscription : .....

- NOM / PRENOM DE L'ENFANT.....
- NE(E) LE..... TEL : .....
- MAIL : .....

Supplément de 1 € à partir de 17h15. Pas de supplément entre 17h et 17h15

Les cases **en jaune** correspondent aux journées évènementielles.  
 Dès lors que votre enfant est inscrit à la journée évènementielle, il doit être inscrit une autre journée dans la même semaine au cours de laquelle la journée évènementielle a lieu. Aucune majoration n'est prévue sur la tarification de la journée évènementielle.

Merci de cocher les jours désirés.  
 Aucune inscription ne sera prise en compte après **le 19 juin 2017 avant 9h.**

DATES	10/07	11/07	12/07	13/07	14/07	17/07	18/07	19/07	20/07	21/07
Journée					FERIE					
DATES	24/07	25/07	26/07	27/07	28/07	31/07	01/08	02/08	03/08	04/08
Journée										

**NB:** Une facture vous sera envoyée à la fin des vacances.  
 Toute réservation d'inscription sera due (sauf sur présentation d'un certificat médical et si vous prévenez une semaine à l'avance pour une annulation).  
 Inscription à déposer au bureau de l'antenne de la Communauté de Communes.

Le..... A .....